



EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 23 février 2017

Date d'affichage : 23 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 mars à 20 h, les membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, dûment convoqués se sont réunis à la salle polyvalente d'HONDOUVILLE sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul LEGENDRE**, Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Membres en exercice : 40
Présents : 39
Pouvoirs : 1
Absent(s) : 0

Toutes les communes étaient représentées.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	BIDAULT Dominique	
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	
BROSVILLE	ROMET Marc : excusé	MORTREUIL Gérard
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	
CESSEVILLE	DEBUS Alain : excusé	CREVEL François
CRESTOT	DUVAL Pierre	
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	
ECQUETOT	LONCKE Didier	
EMANVILLE	DULUT Thierry	
EPEGARD	DEMARE Pascal	
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	PISANI Jean-Christophe	
FEUGUEROLLES	MACHETEL Michel	
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	
HECTOMARE	PLOYART François	
HONDOUVILLE	ROULAND Jean-Claude	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - DURAND Francis - LEROY Hélène - VAUQUELIN Isabelle MAUGY Benjamin : excusé - pouvoir à Amaud CHEUX	
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	HEBERT Alain	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD CONGALLUD Jean-François	
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	
LE TRONCQ	NORMAND Nicole	
VENON	VAUQUELIN Bernard	
VILLETES	RAIMBOURG Guy	
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	
VITOT	LELARGE Joël	

Formant la majorité des Membres en exercice

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE accueille les délégués communautaires et passe la parole à Monsieur Jean-Claude ROULAND – Maire d'Hondouville - qui accueille également ses collègues et notamment Monsieur Pascal DEMARE – nouveau maire d'EPEGARD ainsi que Madame Catherine COTTIN (Présidente de l'Office du Tourisme) également nouvelle conseillère municipale d'Epéard.

Monsieur LEGENDRE remercie Jean-Claude ROULAND pour son accueil. Il salue la présence de Madame Véronique CLAISSE – Trésorière du Neubourg – et accueille également Monsieur Pascal DEMARE – nouveau maire d'EPEGARD -.

Monsieur LEGENDRE précise que cette séance sera consacrée en grande partie aux BUDGETS. Il salue l'implication de Monsieur Arnaud CHEUX - Vice-Président – qui présentera toute la partie budgétaire et regrette que l'Etat ne donne les informations nécessaires que tardivement.

Monsieur LEGENDRE accueille ensuite les 3 nouveaux délégués du Neubourg : Madame Anita LE MERRER – Monsieur Francis DAVOUST et Monsieur Didier ONFRAY ;

➤ Il est procédé à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

➤ Madame Laurance BUSSIERE – Maire de DAUBEUF LA CAMPAGNE - est nommée secrétaire de séance.

➤ Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 25 janvier 2017 est adopté à l'unanimité, Monsieur Francis DURAND – délégué communautaire du Neubourg – demande que soit corrigé dans le compte rendu de la séance du 25.01.17. en page 2/7 le prénom de Monsieur LEDUC il s'agit de Robert et non Roger.

➤ Information sur décisions Président et Bureau.

DECISIONS DU BUREAU - COMPTE RENDU

Date	N°	DECISIONS
1 ^{er} mars 2017	1	Nomination d'un agent contractuel – Poste chargée de mission Développement Economique - Madame Jennifer DAUBANES – pour une période de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2017
	2	Nomination d'un agent contractuel – Poste technicienne SPANC – Madame Melissa PESCH – pour une période d'un an à compter du 1 ^{er} février 2017
	3	Admissions en non-valeur
	4	Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat (PIG) – 7 dossiers.
	5	Projet de déchetterie/ressourcerie – autorisation pour solliciter des subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Régional de Normandie
	6	Autorisation de signature de la convention de compactage de déchets et prestation de nettoyage à la déchetterie d'HONDOUVILLE avec SCEA PALOMBA - HONDOUVILLE
	7	Autorisation de signature de la convention pour la collecte et le rachat des consommables d'impression avec la société RECYCL'ME
	8	Autorisation de signature de la convention pour la reprise des bacs plastiques usagés Avec la Société MD VALORISATION
	9	PROMO PRESTIGE – attribution d'une subvention de 3 800 € à Cyclisme Assistance pour la course cycliste « Au tour des Juniors » 2017
	10	Attribution d'aides directes dans le cadre de l'OCM (Opération Collective de Modernisation) – 3 dossiers
	11	Autorisation pour le SIEGE 27 pour récupérer les données propres au territoire intercommunal concernant les données énergétiques dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

DECISIONS DU PRESIDENT – COMPTE RENDU

Date	N°	DECISIONS
01.03.2017		Relative au marché « Conception et création du site internet de la Communauté de Communes Entreprise : LE PLUS DU WEB – 76230 BOIS GUILLAUME Montant : 8 820 € HT

Monsieur LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Arnaud CHEUX pour sa présentation concernant les BUDGETS.

DELIBERATIONS

Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2016

Les comptes de gestion des différents budgets 2016, après rapprochement des comptes administratifs n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de les approuver.

Après avoir entendu Monsieur Arnaud CHEUX, Vice-Président, le Conseil Communautaire :

- constatant que les comptes de gestion des budgets ci-dessous désignés, ont des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative, et après en avoir délibéré,

- Vote les comptes de gestion 2016 correspondant aux comptes administratifs :

- Budget Général,
- Budget Multi services SAINT AUBIN,
- Budget Zone d'Activités,
- Budget Maison des Artisans,
- Budget Ordures Ménagères,
- Budget SPANC,
- Budget Multi services BROSVILLE,
- Budget Service Aide à Domicile,
- Budget Office de Tourisme.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET GENERAL – Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT			
1	Résultat reporté N-1		955 892,80
2	Dépenses de l'exercice	- 4 847 600,75	
3	Recettes de l'exercice	4 891 746,49	
4	Résultat de l'exercice		44 145,74
5	Solde 2016		1 000 038,54
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		168 484,05
7	Affectation du résultat		-
8	Dépenses de l'exercice	- 790 514,19	
9	Recettes de l'exercice	323 961,01	
10	Résultat de l'exercice		- 466 553,18
11	Solde 2016		- 298 069,13
Résultat global (L5 – L11)			701 969,41

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET GENERAL – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	168 484,05 €		- 466 553,18 €	- 298 069,13 €	366 825,97 € 52 778,75 €	-314 047,22 €	- 612 116,35 €
FONCTIONNEMENT	955 892,80 €	- €	44 145,74 €	1 000 038,54 €			1000 038,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	1000 038,54 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	612 116,35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	387 922,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	612 116,35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET GENERAL – Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX, Vice- Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 5 116 652,19 €
	- Recettes	: 5 116 652,19 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 2 866 452.51 €
	- Recettes	: 2 866 452.51 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté par 39 Voix Pour et 1 Voix Contre

Objet : BUDGET DECHETS - Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT		
1	Résultat reporté N-1	- 36 799,52
2	Dépenses de l'exercice	- 2 554 980,68
3	Recettes de l'exercice	2 618 655,59
4	Résultat de l'exercice	63 674,91
5	Solde 2016	26 875,39
INVESTISSEMENT		
6	Résultat N-1	- 35 793,82
7	Affectation du résultat	
8	Dépenses de l'exercice	- 124 519,96
9	Recettes de l'exercice	90 999,96
10	Résultat de l'exercice	- 33 520,00
11	Solde 2016	- 69 313,82
Résultat global (L5 – L11)		- 42 438,43

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET DECHETS – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 35 793,82 €		- 33 520,00 €	- 69 313,82 €	13 614,60 € - €	- 13 614,60 €	- 82 928,42 €
FONCTIONNEMENT	- 36 799,52 €	- €	63 674,91 €	26 875,39 €			26 875,39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	26 875,39 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	26 875,39 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	26 875,39 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET DECHETS– Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 2 593 042 €
	- Recettes	: 2 593 042 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 2 163 806.65 €
	- Recettes	: 2 163 806.65 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : Budget SPANC - Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT			
1	Résultat reporté N-1		119 112,46
2	Dépenses de l'exercice	- 512 603,27	
3	Recettes de l'exercice	521 600,38	
4	Résultat de l'exercice		8 997,11
5	Solde 2016		128 109,57
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		3 069,37
7	Affectation du résultat		
8	Dépenses de l'exercice	- 11 329,93	
9	Recettes de l'exercice	3 069,37	
10	Résultat de l'exercice		- 8 260,56
11	Solde 2016		- 5 191,19
Résultat global (L5 – L11)			122 918,38

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET SPANC – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 069,37 €		- 8 260,56 €	- 5 191,19 €	- €	- €	- 5 191,19 €
FONCTIONNEMENT	119 112,46 €	- €	8 997,11 €	128 109,57 €			128 109,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	128 109,57 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 191,19 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	122 918,38 €
Total affecté au c/ 1068 :	5 191,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET SPANC– Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 917 083,38 €
	- Recettes	: 917 083,38 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 17 504,19 €
	- Recettes	: 17 504,19 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MAISON DES ARTISANS - Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT			
1	Résultat reporté N-1		84 510,78
2	Dépenses de l'exercice	- 51 211,38	
3	Recettes de l'exercice	75 877,58	
4	Résultat de l'exercice		24 666,20
5	Solde 2016		109 176,98
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		- 18 682,96
7	Affectation du résultat		18 682,96
8	Dépenses de l'exercice	- 75 265,85	
9	Recettes de l'exercice	46 141,28	
10	Résultat de l'exercice		- 29 124,57
11	Solde 2016		- 29 124,57
	Résultat global (L5 – L11)		80 052,41

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MAISON DES ARTISANS – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 18 682,96 €		- 10 441,61 €	- 29 124,57 €	- €	- €	- 29 124,57 €
FONCTIONNEMENT	103 193,74 €	18 682,96 €	24 666,20 €	109 176,98 €			109 176,98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	109 176,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	29 124,57 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	80 052,41 €
Total affecté au c/ 1068 :	29 124,57 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MAISON DES ARTISANS – Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 149 052.41 €
	- Recettes	: 149 052.41 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 111 284 .57 €
	- Recettes	: 111 284 .57 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MULTI SERVICES SAINT AUBIN - Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT			
1	Résultat reporté N-1		6 500,76
2	Dépenses de l'exercice	- 5 429,49	
3	Recettes de l'exercice	8 546,16	
4	Résultat de l'exercice		3 116,67
5	Solde 2016		9 617,43
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		-
7	Affectation du résultat		-
8	Dépenses de l'exercice	-	
9	Recettes de l'exercice	-	
10	Résultat de l'exercice		-
11	Solde 2016		-
	Résultat global (L5 – L11)		9 617,43

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MULTI SERVICES SAINT AUBIN – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- €		- €	- €	- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT	6 500,76 €	- €	3 116,67 €	9 617,43 €			9 617,43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	9 617,43 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 617,43 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MULTI SERVICES SAINT AUBIN – Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT	:	- Dépenses	: 18 229,43 €
		- Recettes	: 18 229,43 €
INVESTISSEMENT	:	- Dépenses	: 1 321 €
		- Recettes	: 1 321 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : Budget MULTI SERVICES BROSVILLE - Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT			
1	Résultat reporté N-1		- 9 089,89
2	Dépenses de l'exercice	- 5 988,16	
3	Recettes de l'exercice	72 400,00	
4	Résultat de l'exercice		66 411,84
5	Solde 2016		57 321,95
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		- 7 894,15
7	Affectation du résultat		
8	Dépenses de l'exercice	- 310 481,75	
9	Recettes de l'exercice	2 400,00	
10	Résultat de l'exercice		- 308 081,75
11	Solde 2016		- 315 975,90
	Résultat global (L5 – L11)		- 258 653,95

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MULTI SERVICES BROSVILLE – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 7 894,15 €		- 308 081,75 €	-315 975,90 €	40 667,31 € 110 000,00 €	69 332,69 €	- 246 643,21 €
FONCTIONNEMENT	- 9 089,89 €	- €	66 411,84 €	57 321,95 €			57 321,95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	57 321,95 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	55 402,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 919,95 €
Total affecté au c/ 1068 :	55 402,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET MULTI SERVICES BROSVILLE – Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 16 319,95 €
	- Recettes	: 16 319,95 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 395 402 €
	- Recettes	: 395 402 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET SERVICES AIDE A DOMICILE - Compte Administratif 2016

1	Résultat reporté N-1		110 755,82
2	Dépenses de l'exercice	- 792 095,95	
3	Recettes de l'exercice	727 214,88	
4	Résultat de l'exercice		- 64 881,07
5	Solde 2016		45 874,75
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		-
7	Affectation du résultat		17 800,00
8	Dépenses de l'exercice	- 3 648,00	
9	Recettes de l'exercice		
10	Résultat de l'exercice		- 3 648,00
11	Solde 2016		14 152,00
	Résultat global (L5 – L11)		60 026,75

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET SERVICE AIDE A DOMICILE – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSE MENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- €		- 3 648,00 €	17 800,00 €	14 152,00 €	- €	€	14 152,00 €
FONCTIONNEMENT	128 555,82 €	€	-64 881,07 €	-17 800,00 €	45 874,75 €			45 874,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	45 874,75 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	45 874,75 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET SERVICE AIDE A DOMICILE – Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 836 775 €
	- Recettes	: 836 775 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 15 976 €
	- Recettes	: 15 976 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET ZONE D'ACTIVITES - Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT			
1	Résultat reporté N-1		158 500,13
2	Dépenses de l'exercice	- 60 591,09	
3	Recettes de l'exercice	36 584,00	
4	Résultat de l'exercice		- 24 007,09
5	Solde 2016		134 493,04
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		- 73 114,29
7	Affectation du résultat		73 114,29
8	Dépenses de l'exercice	-	
9	Recettes de l'exercice	81 234,00	
10	Résultat de l'exercice		81 234,00
11	Solde 2016		81 234,00
Résultat global (L5 – L11)			215 727,04

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET ZONE D'ACTIVITES – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 73 114,29 €		154 348,29 €	81 234,00 €	- €	- €	81 234,00 €
FONCTIONNEMENT	231 614,42 €	73 114,29 €	- 24 007,09 €	134 493,04 €			134 493,04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	134 493,04 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	134 493,04 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET ZONE D'ACTIVITES – Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 3 055 242,27 €
	- Recettes	: 3 055 242,27 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 2 974 549,23 €
	- Recettes	: 2 974 549,23 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté par 39 voix Pour et 1 Abstention

Objet : BUDGET OFFICE DU TOURISME - Compte Administratif 2016

FONCTIONNEMENT			
1	Résultat reporté N-1		28 657,54
2	Dépenses de l'exercice	- 152 377,68	
3	Recettes de l'exercice	131 507,95	
4	Résultat de l'exercice		- 20 869,73
5	Solde 2016		7 787,81
INVESTISSEMENT			
6	Résultat N-1		- 2 774,28
7	Affectation du résultat		2 774,28
8	Dépenses de l'exercice	- 9 263,18	
9	Recettes de l'exercice	8 513,83	
10	Résultat de l'exercice		- 749,35
11	Solde 2016		749,35
Résultat global (L5 – L11)			7 038,46

Après avoir entendu Madame Nicole NORMAND, doyenne de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET OFFICE DE TOURISME – Affectation des résultats 2016

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 2 774,28 €		2 024,93 €	- 749,35 €	734,00 €	- 734,00 €	- 1 483,35 €
					- €		
FONCTIONNEMENT	31 431,82 €	2 774,28 €	- 20 869,73 €	7 787,81 €			7 787,81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	7 787,81 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 483,35 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 304,46 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 483,35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Objet : BUDGET OFFICE DU TOURISME – Budget Primitif 2017

Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

FONCTIONNEMENT :	- Dépenses	: 189 774 €
	- Recettes	: 189 774 €
INVESTISSEMENT :	- Dépenses	: 18 483.35 €
	- Recettes	: 18 483.35 €

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide l'adoption du Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

Objet : TAUX TAXES LOCALES 2017

Compte tenu de l'évolution du Budget Général, il est proposé de ne pas augmenter les taux 2017 des quatre taxes locales indiqués ci-dessous.

	2017	Taux 2016
I - Bases générales :		
- Taxe d'habitation :	5.51	5.51
- Taxe sur foncier bâti :	6.95	6.95
- Taxe sur foncier non bâti :	14.46	14.46
- Cotisation Foncière des Entreprises	6.19	6.19
II – Bases Zone d'activités communautaires :		
- Fiscalité professionnelle de Zone	19.64	19.64

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, arrête les quatre taxes locales 2017 ainsi qu'il suit :

I- Bases générales :	
- Taxe d'habitation	: 5.51
- Taxe sur foncier bâti	: 6.95
- Taxe sur foncier non bâti	: 14.46
- Cotisation Foncière des Entreprises	: 6.19
II – Bases Zone d'activités communautaires	
- Fiscalité professionnelle de Zone	: 19.64

Adopté par 39 voix Pour et 1 Abstention

Objet : TAUX TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2017

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, considérant les besoins de financement du budget annexe – Déchets, décide d'augmenter de 1.5% les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2017, ainsi qu'il suit :

Zones de perception	Taux
Zone 1 : les 33 autres communes	18.72%
Zone 2 : Le Neubourg	21.95 %

Adopté par 39 voix Pour et 1 voix Contre

Objet : PARTICIPATION OFFICE DU TOURISME 2017

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2008, créant la régie dotée de la seule autonomie financière : **Office du Tourisme du Pays du Neubourg**, (Service Public Administratif),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 Mars 2009 créant le budget Office du Tourisme à compter du 01 Avril 2009,

Conformément au code général des collectivités territoriales, une subvention de fonctionnement peut être attribuée à un service public administratif pour financer ses activités.

Conformément aux propositions budgétaires pour l'exercice 2017, il est proposé d'attribuer dès à présent une subvention de fonctionnement au budget Office du Tourisme d'un montant de 116 469.54 € pour l'année 2017.

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention de 116 469.54 € au budget Office du Tourisme au titre de l'exercice 2017,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général 2017 (article 657363).

Adopté à l'unanimité

> DEBATS :

Lors du vote du budget :

Arnaud CHEUX indique , aujourd'hui nous sommes dans un contexte difficile, mais l'assemblée a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce budget est plus compliqué que les autres années.

Benoit HENNART souligne : il va falloir se calmer dans les dépenses, car 23 000 euros de réserve, c'est rien du tout !

Compétence tourisme-sport- culture n°13

Claire CARRERE-GODEBOUT intervient, peut-on être certain que cette subvention sera bien mise au chapitre article 657363 ?

Budget principal investissement : Patrick LHERMEROULT pose la question suivante, quelle est cette opération sur la ligne 2151 voirie ?

Objet : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS ET COMPETENCES EN APPLICATION DE LA LOI n°2015-991 du 7 AOUT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE DITE LOI NOTRe.

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

Celle-ci a un certain nombre de conséquences pour les communautés de communes :

Nouvelles Compétences obligatoires :

Les communautés de communes se verront transférer de nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017 :

- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- La promotion du tourisme (dont la création d'offices de tourisme
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Commentaires :

Les deux premières compétences sont déjà des compétences communautaires

Pour la 3^e compétence, celle-ci est inscrite dans la loi donc doit être reprise. Dans les faits, aucune commune n'ayant plus de 5000 habitants et aucune commune du territoire n'ayant été identifiée dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, cette inscription demeure formelle et sans effet concret

Les compétences optionnelles :

« La communauté de communes doit, par ailleurs exercer, au lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes » identifiés dans la loi NOTRe (Article L5214-16 du CGCT)

Commentaires :

Par reclassement des compétences déjà assurées dans le cadre des précédents statuts, la communauté assure d'ores et déjà 5 compétences optionnelles sur les 9 (page 2 du projet).

L'intérêt communautaire :

« Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II (obligatoires et optionnelles) est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers »

Commentaires :

Ceci concerne 4 compétences qui font donc l'objet des projets de délibérations ci-après dans lesquelles ont été reprises in extenso les définitions figurant dans les statuts précédents.

Compte tenu de ces obligations, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- le projet de statuts à effet du 1^{er} janvier 2017. Après adoption, il sera soumis aux communes qui devront se prononcer dans les 3 mois.

- la définition de l'intérêt communautaire pour les 4 compétences optionnelles concernées.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte le projet de statuts présenté.
- adopte le projet de définition de l'intérêt communautaire pour les 4 compétences optionnelles concernées tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - Service Voirie

En poste depuis avril 2015 en tant que Responsable du Service Voirie et Espaces Extérieurs, Monsieur Romain CATHERINE a su procéder à la réorganisation du service, profitant de nouveaux recrutements, en tenant compte des compétences spécifiques de ses agents. Ceci a abouti à des résultats très satisfaisants en terme de motivation des agents, de travaux réalisés (fauchage, programme annuel de signalisation, aide aux communes en régie...). L'année 2017 sera marquée par la poursuite de ces missions, par l'utilisation de nouveaux matériels de travaux publics et des interventions pour le service Assainissement pluvial dans le cadre de la GEMAPI et du PAGIM.

Au vu de ses compétences en termes de direction et d'organisation du service, de conseils et réponses aux élus en lien avec son savoir technique, il est proposé de promouvoir Monsieur Romain CATHERINE au grade d'ingénieur territorial, à l'occasion de son renouvellement de contrat au 1^{er} avril 2017.

En conséquence il est proposé de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

Filière Technique :

- Poste de Technicien territorial principal 2^{ème} classe : -1
- Poste d'Ingénieur territorial : +1

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de la modification du tableau des effectifs, comme suit :

Filière Technique :

- Poste de Technicien territorial principal 2^{ème} classe : -1
- Poste d'Ingénieur territorial : +1

dits que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2017 – Chapitre 12.

Adopté à l'unanimité

Objet : DECHETERIE/RESSOURCERIE DE CROSVILLE LA VIEILLE – PROJET DE CONSTRUCTION ET FINANCEMENT

La déchetterie de Crosville-la-Vieille conçue en 1993 sur un ancien quai de transfert ne correspond plus aux besoins du territoire, tant au niveau des volumes de déchets et de la fréquentation, que du niveau de complexité atteint aujourd'hui au niveau de la sélection des différents déchets.

Cela nécessite, de plus grandes surfaces, des circulations adaptées. Enfin, les règles de sécurité tendent également à être de plus en plus rigoureuses.

Des négociations ont été menées avec le Conseil Départemental de l'Eure et l'Etat pour acquérir une partie de la parcelle contigüe au SETOM, aujourd'hui occupée partiellement par les Services Départementaux des Routes. Cette acquisition doit permettre de redistribuer les espaces de cette zone, permettant à la Communauté de Communes de procéder à la réhabilitation complète de l'actuelle déchèterie.

Dans le cadre de l'étude, présentée en Comité de Pilotage, Commissions prévention-gestion des déchets et développement économique, il est prévu de construire un bâtiment mutualisant la déchèterie et la création d'une ressourcerie. Suivant la définition du programme de travaux, le choix d'un maître d'œuvre doit être fait, donnant par la suite un marché public de travaux.

Montant estimatif de l'opération : 1 525 257.00 € HT, soit 1 832 708.00€ TTC

Aussi, il est proposé de valider, sous réserve d'obtention des financements ce projet de nouvelle déchèterie/ressourcerie.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sous réserve de l'obtention de subventions suffisantes au projet de travaux de construction d'une déchèterie/ressourcerie tel que défini en COPIL et commissions pour un montant estimatif de 1 525 257.00 € HT, soit 1 832 708.00€ TTC.

- sollicite de l'ADEME et du Conseil Régional de Normandie les subventions les plus élevées possible,
- autorise le Président à signer les conventions de demande de subventions, et toutes pièces afférentes,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Ordures Ménagères 2017.

Adopté par 38 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention

Objet : VENTE PARCELLE ZONE DE MARBEUF AU PROFIT DE MONSIEUR GUILLAUME LEGAY

Vu la délibération n° 19, en date du 27 avril 2011, par laquelle la Communauté de communes du Pays du Neubourg a décidé de la création de la Zone d'Activité de MARBEUF.

Vu l'avis du Domaines de la Direction Générale des Finances publiques en date du 10 novembre 2015.

Vu l'attestation d'absence de recours contre le permis d'aménager, en date du 12 février 2015 et signée par le Maire de MARBEUF, Monsieur Bertrand CARPENTIER.

Monsieur Guillaume LEGAY, résidant au 8 bis, rue du bout Tassin, 27 930 Bacquepuis, a demandé à acheter une parcelle sur la zone d'activités dite La Coursière de Marbeuf.

La parcelle provient de la somme de deux plus petites parcelles cadastrées ZD numéro 113 et ZD numéro 108, pour des contenances respectives de 44 ares et 12 centiares (00ha 44a 12ca) et de 4 ares et 46 centiares (00ha 4a 46 ca). Cette parcelle représente une surface totale de 4 858 mètres carrés.

Monsieur Guillaume LEGAY, par courrier en date du 9 janvier 2017, a signifié son intention d'achat quant à cette parcelle.

Après modification de la surface suite à la validation du bornage par le cabinet Caldéa en date du 09 mars 2017, est convenue la cession suivante :

- D'une première parcelle de 4 412 m², au prix de 14 € HT le m², soit un prix de vente de 61 768 € HT ;

- D'une deuxième parcelle de 446 mètres carrés, au prix de 14 € HT le m2, soit un prix de vente de 6 244 € HT.
Le prix de vente total de ces deux parcelles est donc de 68 012 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide la vente des parcelles ZD numéro 113 et ZD numéro 108, sise Zone d'Activités de MARBEUF à Monsieur Guillaume LEGAY :

- une première parcelle de 4 412 m2, au prix de 14 € HT le m2, soit un prix de vente de 61 768 € HT,
- une deuxième parcelle de 446 mètres carrés, au prix de 14 € HT le m2, soit un prix de vente de 6 244 € HT.

Le prix de vente total de ces deux parcelles est donc de 68 012 € HT.

- autorise le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte de vente,

- autorise lors de la signature des actes notariés une substitution au profit de toute société que pourraient créer Monsieur Guillaume LEGAY.

Adopté à l'unanimité

Objet : VENTE PARCELLE ZONE DE MARBEUF AU PROFIT DE MONSIEUR LUDOVIC SECRET

Vu la délibération n° 19, en date du 27 avril 2011, par laquelle la Communauté de communes du Pays du Neubourg a décidé de la création de la Zone d'Activité de MARBEUF.

Vu l'avis du Domaines de la Direction Générale des Finances publiques en date du 10 novembre 2015.

Vu l'attestation d'absence de recours contre le permis d'aménager, en date du 12 février 2015 et signée par le Maire de MARBEUF, Monsieur Bertrand CARPENTIER.

Monsieur Ludovic SECRET, résidant 1, chemin du Moulin, 27 400 Quatremare, a demandé à acheter deux parcelles sur la zone d'activités dite La Coursière de Marbeuf.

La première parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance cadastré ZD numéro 122, pour une contenance de 36 ares et 38 centiares (00ha 36a 38ca). Cette parcelle dénommée lot B sur le plan de bornage établi par le Cabinet Caldea à la date du 09 mars 2017 représente une surface de 1 838 mètres carrés.

La deuxième parcelle est la somme de deux plus petites parcelles cadastrées ZD numéro 109 et ZD numéro 110, pour une contenance totale de 33 ares 58 centiares, soit 3 358 mètres carrés.

Monsieur Secret, par courrier en date du 13 janvier 2017, a signifié son intention d'achat quant à ces deux parcelles.

Après modification de la surface suite à la validation du bornage par le cabinet Caldéa en date du 09 mars 2017, est convenue la cession suivante :

- d'une première parcelle de 1 838 m2, au prix de 18 € HT le m2, soit un prix de vente de 33 084 € HT ;
- d'une deuxième parcelle de 3 358 mètres carrés, au prix de 16 € HT le m2, soit un prix de vente de 53 728 € HT.

Le prix de vente total de ces deux parcelles est donc de 86 812 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide la vente du lot B et des parcelles ZD numéro 109 et ZD numéro 110, sise Zone d'Activités de MARBEUF à Monsieur Ludovic SECRET :

- une première parcelle de 1 838 m2, au prix de 18 € HT le m2, soit un prix de vente de 33 084 € HT,
- une deuxième parcelle de 3 358 mètres carrés, au prix de 16 € HT le m2, soit un prix de vente de 53 728 € HT.

Le prix de vente total de ces deux parcelles est donc de 86 812 € HT.

- autorise le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte de vente,

- autorise lors de la signature des actes notariés une substitution au profit de toute société que pourraient créer Monsieur Ludovic SECRET.

Adopté à l'unanimité

➤DEBATS :

Questions diverses :

Didier LONCKE : Je souhaiterais savoir pour quelle raison certaines communes ne payent pas de la redevance du SPANC depuis le début la mise en place de celle-ci.

Bertrand CARPENTIER répond : deux communes Iville et La Commanderie avaient pour projet un assainissement collectif.

Didier LONCKE répond : ce n'est pas normal !

Fin de séance : 0 h 45.